

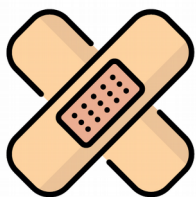
Ma Commune Ma Santé

LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE
SUR LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO



Dossier de presse
Mardi 5 mars 2019

Une couverture santé collective et négociée



Dans le cadre du Contrat de Santé de Tulle et de son agglomération, Tulle agglo met en place sur l'ensemble de son territoire le dispositif proposé par ACTIOM afin que l'ensemble des habitants puisse bénéficier d'une complémentaire santé à prix réduit. L'objectif est de permettre à tous ceux qui limitent leurs soins de santé, faute de moyens, d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix.

L'association ACTIOM

Notre force, la Mutualisation !

L'association ACTIOM « Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et aux mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires...

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, Ma Commune Ma Santé est la réponse adaptée pour des centaines de communes partout en France.

Ma Commune, Ma santé, qu'est-ce-que c'est ?

Ce dispositif clé en main est destiné à toutes les communes de France soucieuses de l'accès aux soins de santé de leurs administrés (peu importe leur taille et leur localité). Il s'adresse aux communes, ou comme c'est le cas ici aux intercommunalités, qui se mobilisent et qui souhaitent apporter une réponse durable, citoyenne et solidaire au sein de leur commune, au travers d'une démarche d'action sociale.



*Favoriser le retour à l'accès
aux soins et économiser sur
vos cotisations mensuelles.*

Qui peut en bénéficier ?

- Les habitants de Tulle aggro (résidence principale ou secondaire)
- Les commerçants, artisans, agriculteurs ou professionnels libéraux installés sur le territoire
- Les employés territoriaux ou les agents municipaux travaillant sur le territoire
- Les membres de l'association ACTIOM (Cotisation annuelle de 12€)

Le dispositif Ma commune, Ma santé, permet :

- D'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- De rencontrer votre référent local lors des permanences
- De bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma Santé (conseillers spécialisés par téléphone, réunions d'informations publiques, permanences locales...)

Des solutions adaptées pour tous

- Le choix d'une solution adaptée :**
- 5 contrats Groupe, et jusqu'à 12 niveaux de garanties
 - Des solutions personnalisées : prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)

- Des tarifs mutualisés :**
- Négociés par tranche d'âge
 - Gratuité dès le 3ème enfant
 - Réduction tarifaire pour le conjoint

- Des avantages :**
- Pas de sélection médicale
 - Prestations sans délai de carence
 - Tiers payant (pas d'avance de frais)
 - Assistance santé 24h/24h
 - Des réseaux de soins performants (ACTIL, Kalivia et Itelis)
 - Des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants
 - Des bonus fidélité



Comment ça marche ?

Pour s'informer plusieurs possibilités :

Les réunions d'informations :

Mercredi 20 mars à 15h et à 18h, salle Latreille à Tulle.

Rencontrer le référent local de l'association ACTIOM :

Des permanences sont mises en place tout au long de l'année afin de pouvoir rencontrer un conseiller ACTIOM. **Les rencontres ne se font que sur rendez-vous.**

Les permanences se tiennent dans 4 communes du territoire. Vous pouvez prendre rendez-vous à la permanence de votre choix au 05 64 10 00 48.

AVRIL

Mardi 2 Avril

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 3 Avril

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

JUIN

Mardi 25 Juin

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 26 Juin

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

SEPTEMBRE

Mardi 17 Septembre

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 18 Septembre

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

OCTOBRE

Mardi 15 Octobre

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 16 octobre

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

NOVEMBRE

Mardi 12 Novembre

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 13 Novembre

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

DÉCEMBRE

Mardi 10 Décembre

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 11 Décembre

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

Par téléphone :

Des conseillers sont joignables du lundi au vendredi de 9h à 18h au 05 64 10 00 48.

macommunemasante.org



Ma Commune Ma Santé

un dispositif de l'association



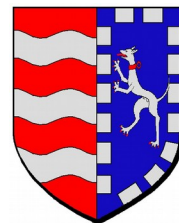
En partenariat avec



Merci aux communes qui accueillent les permanences et relayent l'information auprès de leurs administrés. Leur aide et leur collaboration garantissent un service de proximité et permettent de simplifier les démarches des habitants.



Commune de
La Roche-Canillac



Ma Commune Ma Santé

Contact: 05 64 10 00 48
Services conseils & souscription
macommunemasante.org